NOUVELLES DE

BONSON

AUTOMNE 2017

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°34















ENFANCE & SCOLARITÉ

DOSSIER : Quoi de neuf cette année ?

PAGES 3 À 5

LIEN SOCIAL

La Municipalité s'engage dans un dispositif d'aide sociale destiné aux personnes âgées

PAGE 6

CULTURE & FESTIVITÉS

Retour sur l'été 2017 et nouveaux rendez-vous à ne pas rater!

PAGES 10 ET 11



Jean-Marie Audoli. Maire de Bonson

La rentrée scolaire correspond particulière période de l'année. Elle ponctue la construction d'une vie, le devenir d'un être, son épanouissement au sein d'une société de plus en plus complexe.

L'école, écrin qui place l'enfant au cœur de l'apprentissage, lieu de socialisation qui favorise le partage, le respect, la reconnaissance des différences, a ainsi un rôle essentiel.

> 66 L'école est une opportunité pour les enfants d'appréhender les valeurs qui sont les germes du savoir vivre ensemble.

successives, la qualité de son intérieur et de son environnement immédiat, la mise en place d'activités sectorielles ont été, sont et seront toujours considérées avec attention, avec la volonté de faire pour accompagner au mieux le bien être des enfants et les préparer aux échéances futures du collège, du lycée et au delà.

Le Conseil d'école, dans une très large majorité, a décidé de ne pas reconduire les TAP pour cette année scolaire 2017/18 et de revenir ainsi à la semaine de quatre jours. Je tiens à remercier les associations, les intervenants, le personnel communal, les élus,

> qui se sont engagés dans les TAP les années passées, avec une détermination peu commune et une expertise certaine pour faire découvrir aux enfants scolarisés des horizons nouveaux au rang desquels l'environnement, la musique, l'art contemporain, le sport.

Je souhaite que cette nouvelle année scolaire soit belle et fructueuse, riche d'enseignements pour nos écoliers, accompagnés de leurs enseignantes et de leurs parents.

L'école est une opportunité pour les enfants d'appréhender les valeurs qui sont les germes du savoir vivre ensemble, de découvrir les éléments constitutifs de la culture à travers les âges, de s'approprier les piliers de la démocratie.

L'école a toujours été pour les

élus de Bonson une priorité, dans le cadre de leurs compétences. Sa construction, les améliorations et adaptations

À VOTRE ÉCOUTE !

Vous avez une question, vous souhaitez rencontrer un.e élu.e? N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'élu.e en charge des thématiques qui vous intéressent en contactant la mairie: 04 93 08 58 39 et mairie-bonson@wanadoo.fr

BONSON, VILLAGE CULTUREL

Sur Azur TV, chaîne d'infos locales en ligne, Nicolas Galup invite les 49 maires de la Métropole à venir échanger avec lui sur le plateau dans l'émission Métro 49. Le 6 octobre dernier, le Maire de Bonson s'est prêté à l'exercice, égrainant ce qui fait «l'ADN de Bonson, village culturel» pour reprendre les mots du journaliste. A voir sur le site de Azur TV : www.azur-tv.fr/metro-49-bonson

Restez en contact avec la mairie et postez vos infos et photos sur les réseaux sociaux!





NOUVELLES DE BONSON - N°34 - Automne 2017 • Mairie de Bonson - 06830 BONSON tél 04 93 08 58 39 • mairie-bonson@wanadoo.fr **Directeur de publication** Jean-Marie AUDOLI Impression Les Arts Graphiques, Nice Tirage 400 exemplaires Dépôt légal Octobre 2017 • ISSN en cours Ont contribué à ce numéro Jean-Marie AUDOLI, Christian CURÉ, Audrey GIACOBI, Nadège GOBERT, Cédric LEBOUTEILLER, Jean-Marie MOREAU, Christine PARASOTE, Pierre SALLES **Maquette** Christine PARASOTE Crédit photos Hervé DEMONGEOT, Cédric LEBOUTEILLER, Jean-Marie MOREAU

SOMMAIRE

EDITO	PAGE 2
ENFANCE & SCOLARITÉ	PAGES 3-5
LIEN SOCIAL	PAGE 6
VIE DE LA COMMUNE	PAGES 7-8
PATRIMOINE	PAGE 8
URBANISME	PAGE 9
CULTURE & FESTIVITÉS	PAGES 10-11
ETAT CIVIL	PAGE 11
INFOS PRATIQUES	PAGE 12

ÉCOLE, VACANCES, TEMPS LIBRE

QUOI DE NEUF CETTE ANNÉE?

Centre aéré d'été, projets pour les vacances scolaires, passage à la semaine de quatre jours, guide scolaire pour les parents... Voici en trois pages un bilan de l'été et des nouvelles de la rentrée, en images.



PETITES VACANCES UN CENTRE DE LOISIRS À GILETTE ?



La commune du Gilette nous a récemment informés de la mise en place d'un service d'accueil extrascolaire suite au retour de la semaine aux 4 jours. A cet effet, un centre de loisirs sera ouvert les mercredis de 8h à 18h et durant les petites vacances (une seule semaine) à l'exclusion des vacances de Noël. Quelques places seront réservées

pour les communes limitrophes de Gilette. Un questionnaire a été transmis aux administrés ayant des enfants scolarisés en école maternelle ou primaire. La priorité sera donnée selon les disponibilités offertes mais aussi aux enfants dont les deux parents travaillent à temps complet. **NG**

YOUPI, C'EST LA RENTRÉE!



Lundi 4 septembre 2017, comme un peu plus de six millions d'enfants du premier degré sur le territoire français, nos enfants du village et du hameau du Gabre ont effectué leur rentrée scolaire, soit dans l'école du village, Les Amandiers, soit dans les écoles des communes limitrophes.

Cette année, l'école des Amandiers accueille 62 enfants répartis dans trois sections. Estelle Lebouteiller a 19 enfants allant de la petite section de maternelle au CP (photo 1, cicontre). Sophie Sciulara compte dans sa classe 21 enfants évoluant du CP au CE2 (photo 2). Quant à Martine Dalbaret, sa classe est composée de 22 élèves répartis du CE2 au CM2 (photo 3).

Cette année, quatre nouveaux élèves ont fait leur entrée dans l'école du village (trois enfants de petites sections de maternelle et un enfant de CM2) et nous sommes persuadés que l'année sera aussi réussie et bienveillante que pour les autres enfants.

L'année scolaire à venir renforcera encore la priorité de l'école primaire au niveau des savoirs fondamentaux, comme annoncé par Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education Nationale. Pour ce faire, nos enfants seront entourés, encouragés et suivront enseignement de qualité auprès de leurs enseignantes respectives, mais aussi avec l'aide au quotidien de nos ATSEM Véronique et Corinne, et de nos agents de service, Barbara, Sabrina et Sylvie. Cette année, comme la quasi des communes du département, l'école de Bonson revient sur la semaine des quatre jours. Suite aux recommandations

du Président de la République qui a renvoyé la décision au sein de chaque commune, le Maire a réuni enseignantes, élus et représentants des parents en Conseil d'école, qui ont voté pour ce retour au mercredi libre. L'école a donc lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h30.

Cette décision annule de fait la mise en place des temps d'activité périscolaire, les TAP, qui avaient généré des apprentissages nouveaux pour les enfants grâce aux intervenants, élues et responsables d'associations qui s'y étaient impliqué avec enqouement.

Enfin la Mairie de Bonson a fait parvenir aux parents d'élèves un guide rédigé à leur intention avec l'ensemble des points liés à l'école : organisation générale, restauration scolaire, garderie... Un point particulier a été mis en avant au sujet des limitations de circulation et de stationnement devant l'école, à respecter pour le bien de tous.

Nadège Gobert



Le nouveau mobilier de la cantine scolaire, coloré!







MAINTIEN À **DOMICILE** ET **ACCOMPAGNEMENT**

Pour les personnes âgées dépendantes, il est souvent ardu de s'informer des aides existantes et de trouver des solutions adaptées. La commune de Bonson s'engage dans une méthode qui vise à aider les personnes concernées et leurs familles, c'est le dispositif MAIA. Explications.

Lors d'une première réunion de pilotage qui s'est déroulée le vendredi 30 juin 2017 à la Mairie de Gilette, relative à la mise en place de la méthode MAIA qui concerne le maintien à domicile et l'accompagnement des personnes âgées, Nadège Gobert, adjointe en charge du social, a pu prendre part à ce comité et va se charger

du suivi du dossier en faveur des personnes âgées, secondée par Sylvie Lozano, agent administratif.

MAIA est un dispositifqui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement

des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie ainsi que de leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aide et de soins. L'intégration fait l'objet d'une préoccupation internationale depuis les années 1990 et fait partie des politiques publiques en France depuis 2008.

L'intégration va plus loin que la coopération, qui repose seulement sur un principe de coordination. L'intégration conduit tous les acteurs à co-construire leurs moyens d'action, leurs outils collaboratifs, et in fine à partager les actions elles-mêmes et la responsabilité de leur conduite.

Cette approche permet d'apporter une réponse décloisonnée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins de la personne âgée (accueil, information, orientation et mise en place de soins, d'aides ou de prestations), quelle que soit la structure à laquelle elle s'adresse.

La commune de Bonson va être accompagnée durant 18 mois par des personnes du C3S (Centre de Soutien Santé Social) pour

> mettre en œuvre la méthode MAIA dans le canton et surtout de pouvoir apporter une réelle aide aux personnes âgées de plus 60 ans.

> En effet, à l'heure actuelle, de trop nombreux acteurs

entrent en ligne et bien souvent les habitants, pourtant concernés par cette mesure, se perdent dans les dédales de l'administration et la complication des démarches. La méthode MAIA propose entre autre de faire le lien entre tous les acteurs.

Nadège Gobert



UNE NOUVELLE ASSISTANTE SOCIALE DANS LE CANTON

Madame Lindes Adjimi, assistante sociale polyvalente, a récemment pris ses fonctions dans le canton.

Vous pouvez la joindre à la Maison Sociale du Département de Plan du Var.

Ses permanences ont débuté le 14 septembre 2017 et se dérouleront sur rendez-vous au 04 89 04 32 70 comme suit :

> Le mardi matin de 9h30 à 12h en mairie de Giltte

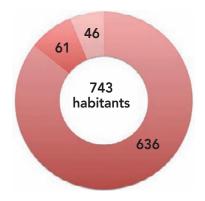
Le 1er et 3e jeudis de 10h à 12h en mairie de Roquesteron.

Répartition par âge de la population bonsonnoise

Moins de 60 ans (636)

Entre 60 et 80 ans (61)

Plus de 80 ans (46)



CAMPAGNE DE **RECENSEMENT** 2017-2018

Le recensement pour les 7000 communes de moins de 10.000 habitants se déroulera entre le 19 janvier et le 18 février 2018.

A quoi ça sert ? C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales.

Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous durant cette période. Comment ça marche ? Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité



à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

En ligne. Pour toute question, rendez-vous sur la page internet du site lié au recensement sur http://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil.

Les administrés pourront également remplir leurs questionnaires en ligne une fois qu'ils auront obtenu leurs identifiants, à partir du mois de janvier prochain.

ASSISTANCE CARDIAQUE

Depuis un peu plus de dix ans, un décret autorise toute personne à utiliser les défibrillateurs cardiaques, ceux que l'on appelle techniquement les défibrillateurs automatiques externes et que l'on peut trouver à certains coins de rue. La Municipalité en a fait installer un sur la Place du Festin, dans le village.

De nombreuses villes se sont dotées de ces appareils destinés à augmenter les chances de survie ou à diminuer les risques de séquelles graves en cas de fibrillation (dysfonctionnement électrique du cœur qui n'assure plus sa mission principale : irriguer les cellules du corps).

L'installation de ces appareils répond donc à une responsabilité des élus* et aussi à celle des citoyens, légalement «acteurs de la sécurité»**. En cas de fibrillation, il faut agir vite, chaque

minute compte. Il faut appeler les secours (le 15), et autant que possible, faire les choses calmement. La première fonction du défibrillateur sera d'analyser la situation cardiaque pour savoir comment agir ensuite. Attention, certains gestes nécessitent une

formation, notamment le massage cardiaque.

- * article L2213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, CCT relatif à la mise en place de dispositifs adaptés.
- ** Loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile.



FORMATION DES ÉLUS



A l'initiative de Jean-Pierre Boschetti, adjoint aux finances et à la sécurité de Bonson, une formation a été organisée par l'association des Maires des Alpes-Maritimes. Dédiée aux pouvoirs de police des élus en matière de voirie, stationnement et déchets, cette journée de travail a réuni des élus du village et des communes voisines devant deux intervenants qualifiés : un magistrat et un officier de police judiciaire de la police nationale. Car c'est une obligation pour les Maires des communes, en vertu de l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales, de veiller, à travers leurs pouvoirs de police, à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans leur commune. Cette formation a permis de bien comprendre les pouvoirs du maire et des élus ayant autorité pour le faire mais aussi des limites de ces pouvoirs qui restent très encadrées juridiquement.

Nadège Gobert



LE **BRÉA DE BONSON** A 500 ANS!

Dans le cadre du 500° anniversaire du retable Bréa de Bonson, classé aux monuments historiques en mai 1910, le Conseil municipal a décidé de restaurer cette œuvre qui présente des dommages graves tant sur la structure que sur la peinture elle-même (voir Les Nouvelles de Bonson n°33 - Eté 2017).

Suite à l'expertise, les monuments historiques nous ont accordé une subvention. Bien entendu cette subvention au vu des travaux à entreprendre (80.000€ environ) n'est pas suffisante. Compte tenu de cette situation, nous allons faire appel à la Fondation du Patrimoine, qui va mettre en place une souscription qui permet de mobiliser le mécénat populaire et en premier lieu la population de Bonson.

Les fonds doivent être versés à la fondation du patrimoine, de cette manière les dons bénéficient d'une remise d'impôts sur le revenu de 66%.

Exemple : un don de 100€ représente 66€ d'économie d'impôt. Le coût réel est de 34€.

Les généreux donataires seront les invités privilégiés lors de l'inauguration de l'œuvre restaurée et leur nom figurera sur une plaque souvenir.

La population recevra d'ici la fin de l'année la plaquette élaborée par la municipalité et La Fondation du Patrimoine. Une fois cette restauration réalisée, nous pourrons dire que le Village de Bonson est en accord avec cette définition du



Patrimoine : « LE PATRIMOINE DÉSIGNE EN PREMIER LIEU L'OBLIGATION DE PRÉSERVER CE QUE NOUS AVONS REÇU DU PASSÉ, AFIN D'ASSURER SON PASSAGE DANS LE FUTUR. »

Pierre Salles

PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOPOLITAIN



Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en cours d'élaboration sera un outil au service de l'avenir du territoire et traduira l'ambition des 49 communes qui le composent, dont Bonson, pour construire un territoire dynamique, solidaire et attractif où la qualité de vie est partagée par tous.

Le PLUm est un document d'urbanisme intercommunal élaboré sur 4 ans, portant les ambitions du territoire en matière d'habitat, de transports, de développement d'environnement. économique, Le PLUm se substituera aux documents d'urbanisme communaux actuels (PLU, POS, cartes communales) et présentera une vision du développement du territoire, transcrite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). C'est aussi un outil juridique qui réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, à partir des grandes orientations déclinées dans le PADD. Le PLUm a vocation à organiser le développement urbain, planifier les projets d'infrastructures, préserver les espaces naturels et agricoles. Il fixe les règles d'utilisation des sols et de construction en fonction des zones urbaines, naturelles et

agricoles. C'est à partir de ces règles que seront instruits les permis de construire et d'aménagement.

Après la prescription du PLUm en décembre 2014, le diagnostic dressant le portrait des territoires a été terminé en 2016 et a permis de construire le PADD qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Nous vous rappelons que depuis décembre 2016 et dans le cadre d'une concertation publique, vous pouvez participer à l'élaboration du projet de PLUm pour Bonson en formulant vos avis et en les consignant dans un registre en mairie de Bonson ou en écrivant à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le PADD a été validé en mars par le Conseil métropolitain et a été débattu et approuvé le 11 avril dernier par le Conseil municipal de Bonson (voir Les Nouvelles de Bonson n°33 - Eté 2017).

Actuellement, la phase du PLUm est la traduction réglementaire des orientations du PADD et des règles d'aménagement et d'urbanisation. Concernant Bonson, il permettra de définir via un plan de zonage la délimitation et la vocation des espaces: zones naturelles, urbaines, à urbaniser, agricoles et les règles d'aménagement afférentes à ces zones.

Le zonage et règlement du PLUm devront en outre respecter les orientations fixées par différents documents de planification de rang supra-communal, en particulier être compatible avec la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes-Maritimes, avec les divers Plans de Préventions des Risques ainsi qu'avec la Loi Montagne, appliquée de manière stricte sur notre commune.

Christian Curé

UN ÉTÉ DE **CULTURE** ET DE **FESTIVITÉS**

Evénements artistiques, cutlturels, retrouvailles festives et moments commémoratifs. Chaque été, Bonson est le lieu de moments privilégiés entre habitants, amis et visiteurs. Retour sur cet été 2017.



FÊTE DE L'OLIVIER

Après une soirée pan bagnat des plus réussies avec une affluence record et une démonstration de country par l'association No Name Country, cette nouvelle édition de la Fête de l'Olivier a continué le dimanche matin avec l'office religieux célébré par le père Kitsaïs en l'église Saint-Benoît. A l'issue de la cérémonie, halte au Monument aux Morts pour une pensée à nos chers disparus avec un dépôt de gerbe. Ensuite, direction la Place du Festin. Cette année, pas de concours oléicoles pour raison de mauvaise récolte 2016/17.

Brève intervention du maire pour adresser des félicitations et remerciements aux organisateurs de la fête, puis saluer les personnalités présentes pour leur amicale fidélité. Moment important après l'apéritif d'honneur accompagné de l'incontournable brissaouda de Simone, celui de passer à table car le méchoui n'attend pas.

Un grand coup de chapeau à la toute nouvelle équipe de La Pignata ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont réussi à organiser avec grand succès cette Fête de l'Olivier 2017.



FÊTE DU **GABRE**

Une fois encore la tradition de la fête du Gabre a été respectée grâce à l'efficacité de l'équipe de Laurence Laugier, présidente de l'association Les Festivités du Gabre. A l'issue de l'office champêtre célébré par le père Ludovic et une allocution du maire, Jean-Marie Audoli, aïoli monstre orchestré de main de maître par l'incontournable Richard qui fit l'unanimité des 250 convives. Soirée à la fraîche des plus agréable ponctuée par le show humoristique de Laurence suivi du balèti, histoire de faciliter la digestion tout en se dégourdissant les jambes.



15^E FESTIVAL DU **PEU**

A 48h du vernissage du 15e Festival du Peu, la fameuse flèche était de retour sur le mont Péleré, une œuvre-performance de l'artiste, peintre et designer Pascal Claeren. Visible par temps clair depuis la place Masséna à Nice, décriée ou admirée, la flèche était installée le temps de la durée du Festival du Peu, du 30 juin au 16 juillet 2017. Dédiée à la trace, cette édition a rassemblé des œuvres de Philippe Bresson, Izabela Dziepak, Faben, Alberte Garibbo, Jacques Godard, Stéphanie Hamel Grain, Hala Hilmi Hodeib, LODH' (Hervé Demongeot & Laurent Brachelente), Valérie Morraja, Jean-Louis Paquelin, César Piette, Isabelle Poilprez, Florian Schönerstedt, Bernard Taride, Renata Szyrocka et Monique Thibaudin.

Le jour de la clôture, ultime visite guidée des différentes expositions par Frédérik Brandi, commissaire d'exposition qui a su faire partager, à une assistance venue nombreuse, sa passion et son amour pour l'art contemporain. Enfin, la Soirée Cagette de l'association La Galette a permis à chacun d'apporter ses vinyles afin de faire partager ses préférences musicales du temps où, certains d'entre nous, avions moins de ventre et un peu plus de cheveux. Ici point de CD, DVD ou

MP3 mais de bons vieux 33 ou 45 tours qui crachotent un Peu, nous rappelant le bon vieux temps. Tirage au sort, J'ai un Ticket! par l'incontournable Jean Mas associé au maire, Jean-Marie Audoli, qui a fait quelques heureux bénéficiaires d'œuvres d'art. Partage enfin d'une multitude de plats pour terminer en beauté ce 15° Festival du Peu. Une ultime soirée où l'on a pu réutiliser nos cinq sens tout en pensant déjà à quoi ressemblera le 16° Festival en 2018.





SAINT-BENOÎT

Difficile de faire mieux pour satisfaire les différents goûts des Bonsonnois en matière de divertissement pour cette fête patronale de la Saint – Benoît 2017. Concours de belote, de pétanque, loto, soirée balèti avec DJ Etienne, une paella monstre sous le chapiteau, suivie d'une soirée dansante animée par l'orchestre District. Sans oublier l'inimitable prestation des fifres et tambours Mazamorra Vésubié Social Club. Cette année, la nouvelle équipe de La Pignata, amenée par son Président Xavier Revello, nous a ravis par l'éclectisme des divertissements proposés.

Remerciements et incivilités... Après l'office religieux du dimanche, célébré par le Père Kitsaïs suivi d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts, c'est le Président de La Pignata qui ouvre les discours en souhaitant la bienvenue à

toute l'assistance puis adressa des remerciements à tous les bénévoles, partenaires et mécènes qui ont contribué au succès de cette fête. Le maire, Jean-Marie Audoli, fait un rappel des travaux réalisés cette année en précisant une trésorerie toujours aussi saine malgré des investissements lourds. Une fois de plus, il constate les nombreuses incivilités de certains qui empoisonnent le quotidien des habitants et rappelle que les auteurs s'exposent à de fortes sanctions pécuniaires.

Futurs projets... Le maire annonce : la restauration du retable d'Antoine Bréa pour 80.000€ avec l'ouverture d'une souscription publique ; le déplacement et réaménagement du jardin d'enfant du Gabre et la rénovation du stade ; la 2e tranche de rénovation des rues et place du village ; l'aménagement à l'entrée du village avec l'étude de la construction d'un bâtiment pour

installer l'épicerie ; la réhabilitation de l'ancien atelier du moulin à huile pour l'installation d'une chaîne de trituration d'olives. C'est à Charles-Ange Ginésy, alors vice-Président du Conseil départemental, de conclure en assurant le maire de son aide pour qu'une suite favorable soit accordée aux diverses demandes de financements malgré des dotations d'Etat qui se réduisent comme peau de chagrin.

SOUPE AU **PISTOU**

Devenue incontournable pour la Fête Nationale la soupe au pistou de La Pignata a, une fois encore, régalé une tablée de 250 convives installés sur la place du Festin.

Grand moment culinaire, ce fleuron de la cuisine Nissarda a fait l'unanimité de l'assistance qui a ensuite pu digérer tout à loisir au cours du balèti qui s'est terminé fort tard dans la nuit.

ETAT CIVIL

MARIAGE

02/09/2017 Laurence LAUGIER & Pascal ENJOLRAS



Ils se sont dit oui. C'est à la mairie annexe du quartier du Gabre de Bonson que le maire, Jean-Marie Audoli, assisté de son adjoint, Raymond Filippi,

a procédé au mariage de Laurence Laugier, coursière, avec Pascal Enjolras, agent EDF. Mairie annexe bien trop petite pour contenir la nombreuse assistance, une présence à la hauteur de la popularité des deux époux. Laurence fut, pendant de nombreuses années, adjointe déléguée pour le quartier et, actuellement, Présidente de l'association Les Festivités du Gabre. Ont signé comme témoins : pour le marié, Christine et Sandra Énjolras et pour la mariée, Jean-Charles et André Laugier. Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux!

DECES

10/07/2017 Odette BRISSI 22/08/2017 Mireille MAUREL 12/09/2017 Joséphine SOMAINI



Mireille Maurel, notre doyenne, nous a quittés. C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de notre doyenne,

Mireille Maurel. Âgée de 98 ans, elle s'est éteinte dans sa résidence nicoise entourée de sa famille pour aller rejoindre son époux Marcel. Une cérémonie religieuse, célébrée en l'église Saint-Benoît, a réuni bon nombre de Bonsonnois et d'amis venus rendre un dernier hommage à leur doyenne. Mireille repose désormais auprès de son époux dans le caveau familial à Bonson. L'équipe municipale s'associe à la douleur de la famille et adresse ses plus sincères condoléances à Michelle et André, ses enfants, ainsi qu'à ses petitsenfants et arrières petits-enfants.

A VOS **AGENDAS**!

POUR L'ANNIVERSAIRE DE LA GRANDE GUERRE 1917 : DU PINARD !

Dans le cadre de cet important événement, le 11 novembre prochain, Bonson se souviendra à sa manière du centenaire de l'année 1917. Aura lieu à la Chapelle du Passet à 11h une conférence sur le résumé des événements de 1917 et sur le «Pinard des Poilus». En effet, beaucoup d'historiens pensent que le Pinard joua un rôle primordial pour soutenir le moral des troupes, et nous verrons comment. L'Etat-Major considérait que l'approvisionnement en Pinard était aussi important que l'approvisionnement en munitions! Cette conférence sera animée par Pierre Salles, Conseiller municipal et Président du Rolle de Bonson, association d'œnologie bonsonnoise.

ET AUSSI...

DIMANCHE 22 OCTOBRE Fête de la St Hospice

10h Procession

11h Messe en la chapelle

12h Apéritif offert par La Pignata

MARDI 31 OCTOBRE Halloween

par Festivita da Bounsoun et En faim de contes

SAMEDI 11 NOVEMBRE Le Pinard des Poilus

11h **Conférence** par Pierre Salles (voir ci-dessus)

11-Novembre

11h30 **Dépôt de gerbe** Monument aux Morts

Fête de la châtaigne

15h Châtaignes et vin chaud offerts par La Pignata 17h Contes d'automne avec En Faim de Contes

SAMEDI 9 DÉCEMBRE

Fête de Noël

par La Pignata

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE Repas des aînés

12h **Repas offert** par la Mairie



Recouvrant les réseaux d'eau, d'assainissement, de communications et d'électricité remplacés ou fraîchement installés, des dalles de pierre de luzerne habillent la place. Cette roche naturelle, très résistante aux aléas climatiques, est particulièrement lumineuse.

Dans les prochains mois, des garde-corps viendront sécuriser les marches de pierre calcaire déjà installées. Des jardinières fleuries viendront compléter et embellir cette rénovation.

MAIRIE

Du lundi au samedi de 9h à 12h

AGENCE POSTALE

Lundi, mardi jeudi, vendredi et samedi 9h à 12h

MÉDIATHÈQUE

Vendredi 16h à 18h30 Samedi 10h à 12h30

LA BONSONNOISE "CHEZ RITA"

Du mardi au dimanche de 8h30 à 12h30 Les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 17h à 19h30

LA TABLE DE BONSON

Du mardi au dimanche de 9h à 14h30 de 17h à 23h NOUVELLES DE BONSON N°34 AUTOMNE 2017